

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

16/11/2021
11:17:51

Nos/Réf : 3626RHO1121DRA
Terrannota / Reynard Rhône

Collab. : Adresse Générale
Vos/Réf : GRAF/C1020 / 19378GRAF1121RHO
Pro/Acq :
Adresse : 17 bis -19, Avenue Charles DE GAULLE
MONTE LIMAR (26200)
Ref Cad : AT 265 pour 548m2
Lots : 1 à 41, 49 à 55, 62 à 73, 80 à 81, 108 à 111, 113

- Mutation d'un ensemble bâti ou non-bâti sans modification de son état.
- Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire.
- Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de constructions et ne remplace pas le certificat d'urbanisme.
- Les renseignements concernant l'alignement ne peuvent se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par le maire ou l'équipement.

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 15/09/14 (Ms. 7/03/16 - MàJ 20/11/17 - Modif. n°2 10/03/21)	UB	Droit de préemption urbain SIMPLE

1 - Droit de préemption

DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU)

2 - Servitudes d'Utilité Publique

AC1 - périmètre de protection des monuments historiques classés et/ou inscrits - L621-30 du C.pat. - travaux soumis à autorisation des services de l'état chargés des monuments historiques

PSA – Servitudes Aéronautiques – Est situé dans une zone soumise à des servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aéronautique

3 - Servitudes d'Urbanisme

N'est pas concerné par un alignement (limites actuelles de la propriété)

N'est pas concerné par un emplacement réservé

N'est pas concerné par une marge de recul

4 - Opérations

N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)

5 - Environnement

N'est pas situé dans un parc naturel régional

N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

6 - Observations, prescriptions particulières et autres

Est situé dans le périmètre d'une voie bruyante : catégories 1 et 3

Est situé dans une zone de sismicité : Zone 3 Modérée

Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 1

A voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)

Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : aléa faible

Est situé dans une commune concernée par un PPI : CNPE (centre nucléaire de production d'électricité) CRUAS-MEYSSE – 20 km

N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

A Privas, le mardi 16 Novembre 2021



Département :
DROME

Commune :
MONTELMAR

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/11/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél: 04-75-79-50-16 -fax 04-75-79-51-11
cdif.drome@dgifp.finances.gouv.fr

16/11/2021
11:17:52

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

